

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTE
Le Président de Limoges Métropole
du 22 janvier 2024
M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-33
M. la délibération n°22 du 10 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.
Portant délégation de signature à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) à Limoges Métropole.
N° 24819
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux différents gérants adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que Mme Laurence THEILLAUMAS assure les fonctions de Directrice du Nouveau programme national de renouvellement urbain.
ARRÊTE
ARTICLE 1er : Le présent arrêté dégage l'arrêté n°24819 du 10 décembre 2023.
ARTICLE 2 : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-33 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du Nouveau programme national de renouvellement urbain, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la direction du projet NPNRU ;
- Tout acte de commande, le compris sous le sigle d'APCOC, toutes conditions, générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n°2015-911 relative de la direction du NPNRU ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la direction du NPNRU, notamment aux engagements contractuels, notamment des parties annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou autre spécial ;
- Délégations, mandats et rétrocomptes relatifs à la direction des marchés publics relevant de la direction du NPNRU ;
- Délégations de service fait, les engagements de bonne exécution des prestations (certificats de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la direction du NPNRU ;
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la direction du NPNRU ;
- Demandes de versements relevant de la direction du NPNRU ;
- Demandes de versements des Travaux relevant de la direction du NPNRU ;
- Documents en lien avec la contribution et le financement notamment dans le cadre du NPNRU ;
- Demandes AJ aux partenaires relevant de la direction du NPNRU ;
- Demandes d'avis concernant la direction du NPNRU ;
ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er février 2024 jusqu'au 31 janvier 2025.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Laurence THEILLAUMAS, Directrice du projet Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024

 **ARR_SIGN_24819_THEILLAUMAS.pdf**
(.pdf, 156,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**